



M. Le Maire  
 MAIRIE DE ST-PAUL  
 BP44  
 97861 Saint-Paul Cedex

**Objet** : Avis du Maire sur les conditions de remise en état du site après arrêt définitif de l'installation, dans le cadre des installations de stockage, traitement du bois et dépôt de vente de Fibres Industries Bois, à Cambaie, au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), conformément à l'article R 512-6 du Code de l'Environnement.

LRAR 1A 119 439 4032 2

Cambaie, le 18 janvier 2017

Monsieur Le Maire,

FIBRES INDUSTRIES BOIS envisage d'exploiter prochainement des installations de stockage, traitement du bois et dépôt de vente, sur la commune de Saint-Paul. Ces installations correspondent à une extension du site FIBRES INDUSTRIES BOIS déjà présentes sur ce site.

Ces installations seront situées à Cambaie, sur les parcelles (cf. plan de situation en pièce jointe) :

Commune	Section	Numéro de parcelle	Propriétaire	Surface totale de la parcelle (m <sup>2</sup> )	Surface concernée par le périmètre ICPE (m <sup>2</sup> )
Saint-Paul	AB	334	Fibres Industries Bois	2 192	2 192
		335		2 847	2 847
		459		2 578	2 578
		460		2 162	2 162
		461		5 623	5 623
		462		430	430
		464		2 955	2 955
		509		1 175	0
		510		360	360
		511		4 792	4 792
		519		8 000	8 000
<b>TOTAL</b>				<b>33 114</b>	<b>31 939</b>

FIBRES INDUSTRIES BOIS S.A.S

63 RUE HENRI CORNU 97460 SAINT-PAUL Tel: 0262 55 18 40 - Fax : 0262 55 18 41  
 RCS St Denis : B 415 281 401- 98 B 55 Société par Actions Simplifiée au Capital de 350 000 €

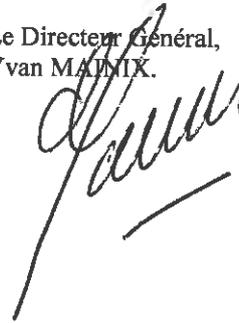
Dans la mesure où cette installation sera soumise à la réglementation ICPE, nous souhaitons, conformément à l'article R 512-6 du Code de l'Environnement, recueillir l'avis du Maire de la commune à propos de l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Dans le cadre de notre projet et de la démarche ICPE, les mesures envisagées dans le cadre de la future remise en état du site, lors de l'arrêt définitif de l'installation sont les suivantes :

- Bâtiments et infrastructures : nettoyage ou démontage pour les bâtiments démontables.
- Nettoyage du site : L'ensemble du site fera l'objet d'un nettoyage visant à lui conférer un caractère salubre.
- Démantèlement des équipements : tous les équipements d'exploitation feront l'objet d'un démantèlement visant à rendre le site réaménageable pour un usage industriel.
- Espaces verts : Les parties espaces verts du site feront l'objet d'un entretien.
- Curage des réseaux : L'ensemble des réseaux fera l'objet d'un curage, et d'une évacuation des déchets qui en résulteront.
- Evacuation et traitement des déchets : Tout déchet issu de l'activité, de la cessation d'activité, ou de la réhabilitation du site fera l'objet d'une évacuation puis d'un traitement, conformément à la réglementation.
- Sols : Les sols de la parcelle éventuellement pollués, du fait de l'activité de l'exploitation, de la cessation d'activité ou de la réhabilitation du site, feront l'objet d'un traitement pour dépollution.
- Une surveillance des effets de l'installation sur l'environnement (eau souterraine) sera mise en place, si nécessaire

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur Général,  
Yvan MAHIX.



PJ : Plan de situation de l'installation

---

FIBRES INDUSTRIES BOIS S.A.S

63 RUE HENRI CORNU 97460 SAINT-PAUL Tel: 0262 55 18 40 – Fax : 0262 55 18 41

RCS St Denis : B 415 281 401 – 98 B 55 Société par Actions Simplifiée au Capital de 350 000 €



**FIBRES INDUSTRIES BOIS S.A.S**  
63 RUE HENRI CORNU 97460 SAINT-PAUL Tel: 0262 55 18 40 - Fax : 0262 55 18 41  
RCS St Denis : B 415 281 401- 98 B 55 Société par Actions Simplifiée au Capital de 350 000 €